AR Prefecture

006-210600649-20221201-076_2022-DE
Reçu le 06/12/2022
Publié le 06/12/2022

DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES
PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GATTIERES

SEANCE DU 1er DECEMBRE 2022

Le **premier décembre deux mille vingt-deux** à dix-huit heures et trente minutes

Nombre de membres :			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de : - L'affichage en Mairie le :	07/12/2022
En exercice :	27		
Qui ont pris part au vote :	27	- La transmission en Préfecture le :	06/12/2022

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.
La salle du conseil municipal est transférée Salle Louis Vogade pendant toute la durée des travaux de réhabilitation de la Mairie.

Etaient présent(e)s : Madame CAPRINI, MOIREAU, GIUJUZZA-NAVELLO adjointes,
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints,
Mesdames HEYBERGER-PAUL, ROCHEREAU, NERINI, MARCHAND, SMOLDERS, GREC-MERESSE,
Messieurs DRUSIAN, BONNET, DERENNE, CRASTES, GUENIN.

Absent(e)s et représenté(e)s :
Madame ODDO représentée par Madame MOIREAU,
Madame FERRARO représentée par Madame GUIT-NICOL,
Monsieur BONUCCI représenté par Madame ROCHEREAU,
Monsieur VALLAURI représenté par Madame MARCHAND,
Madame DEBONO représentée par Monsieur LUPI-GRASSO,
Madame CREMONI représentée par Madame CAPRINI,
Monsieur TRUGLIO représenté par. Madame GREC-MERESSE
Monsieur PARAGE représentée par Madame SMOLDERS,

Absent(e)s et excusé(e)s : Néant.

Madame MARCHAND Caroline est élue secrétaire de séance.

76.2022 Nouveaux formats et tarifs pour les encarts publicitaires du bulletin municipal

Madame GIUJUZZA-NAVELLO expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

AR Prefecture
006-210600649-20221201-076_2022-DE
Reçu le 06/12/2022
Publié le 06/12/2022

Vu la commercialisation d'espaces publicitaires dans le magazine municipal en régie directe ;

Vu la délibération n° 049/2013 du 21 mars 2013 fixant les tarifs actuellement en vigueur à savoir :

Format 1 (50 x 60 mm) :
o 54€ pour un trimestre,
o 96€ pour deux trimestres,
o 126 € pour trois trimestres,
o 144€ pour quatre trimestres

Format 2 (35 x 190 mm) :
o 108 € pour un trimestre,
o 200€ pour deux trimestres,
o 259 € pour trois trimestres,
o 305 € pour quatre trimestres,

Format 3 (60 x 125 mm) :
o 120 € pour un trimestre,
o 225 € pour deux trimestres,
o 315 € pour trois trimestres,
o 330 € pour quatre trimestres

Format 4 (130 x 190 mm) :
o 321 € pour un trimestre,
o 607 € pour deux trimestres,
o 866 € pour trois trimestres,
o 1090 € pour quatre trimestres.

Considérant qu'il convient de simplifier cette tarification, tout en optimisant la mise en page de l'espace dédié aux encarts publicitaires,

Je vous propose de :

- **Remplacer les 4 anciens formats en couleur (de largeur et hauteur différentes) par un seul module couleur, de format : Largeur 9 cms, hauteur 6 cms = 54 cms²**
- **Fixer le tarif d'un module à 100€ pour une parution**
- **Proposer le cumul de plusieurs modules, par colonne ou ligne, selon le choix de l'annonceur, sans réduction tarifaire**
- **D'offrir un tarif dégressif selon le nombre de parutions. 5% pour 2 parutions par an, 10% pour 3 parutions par an.**

A noter que l'annonceur devra fourni le fichier informatique en bonne résolution, dans le bon format. Dans l'hypothèse où la maquette devrait être adaptée ou modifiée par nos soins, je vous propose de facturer ce service 30€.

	1 parution	2 parutions (5% réduction)	3 parutions (10% réduction)	Modification du visuel Par la mairie
Module (Couleur) **9 cms x 6 cms= 54 cm²**	**100 €**	**190 €**	**270 €**	**30 €**
2 Modules (Couleur) **9 cms x 12 cms = 108 cm²** **ou** **18 cms x 6 cms = 108 cm²**	**200 €**	**380 €**	**540 €**	**30 €**

AR Prefecture

006-210600649-20221201-076_2022-DE
Reçu le 06/12/2022
Publié le 06/12/2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve le remplacement des 4 anciens formats en couleur (de largeur et hauteur différentes) par un seul module couleur, de format : Largeur 9 cms, hauteur 6 cms = 54 cms²**
- **Fixe le tarif d'un module à 100€ pour une parution**
- **Adopte la possibilité de cumul de plusieurs modules, par colonne ou ligne, selon le choix de l'annonceur, sans réduction tarifaire**
- **Décide d'un tarif dégressif selon le nombre de parutions. 5% pour 2 parutions par an, 10% pour 3 parutions par an.**

A noter que l'annonceur devra fourni le fichier informatique en bonne résolution, dans le bon format. Dans l'hypothèse où la maquette devrait être adaptée ou modifiée par nos soins, je vous propose de facturer ce service 30€.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

MARCHAND Caroline

La secrétaire de séance,

GUIT-NICOL Pascale

Le Maire.